



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Sylvere, tenue ce 12 janvier 2026, au 837,
8^e Rang, Saint-Sylvere, à 19 h 30.

Sont présents :

Madame Fannie Boisvert, mairesse
Monsieur Stéphane Trottier, conseiller n° 1 Monsieur Éric Chassé, conseiller n° 2
Madame Gabrielle Gauthier, conseillère n° 3 Monsieur André Casavant, conseiller n° 4
Monsieur Yan Dagenais, conseiller n° 5 Monsieur Marc St-Louis, conseiller n° 6

Est également présente, Mme Alexandra Brière-Malo, directrice
générale/greffière-trésorière ;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Fannie
Boisvert.

OUVERTURE DE LA SÉANCE, PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse Fannie Boisvert procède à l'ouverture de la
séance à 19 h 30 et constate qu'il y a quorum.

2026-01-001

1. Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget pour l'exercice financier 2026
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement N° 383 relatifs à l'imposition
des taxes, compensations et tarifs pour l'exercice 2026
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-
2027-2028
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la séance

SUR UNE PROPOSITION du conseiller Yan Dagenais et APPUYÉ PAR le conseiller
Éric Chassé ;

IL EST RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2026-01-002

3. Adoption du budget pour l'exercice financier 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du *Code municipal du Québec*, le
conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain
exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses ;

CONSIDÉRANT le document explicatif du budget faisant partie intégrante de ce
procès-verbal ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

<i>MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVÈRE</i>	
<i>BUDGET 2026</i>	
REVENUS	
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	1 378 212,78 \$
TAXES SUR UNE AUTRE BASE	216 741,64 \$
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	- \$
TRANSFERTS	80 780,00 \$
SERVICES RENDUS	200 981,64 \$
IMPOSITION DE DROITS	20 950,00 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	2 500,00 \$
INTÉRÊTS	30 000,00 \$
AUTRES REVENUS	50,00 \$
	1 930 216,06 \$
CHARGES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	558 293,40 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	245 994,00 \$
TRANSPORT	643 575,37 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	183 157,86 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	2 000,00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	39 231,00 \$
LOISIRS ET CULTURES	73 689,39 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	105 295,04 \$
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	389 067,01 \$
	2 240 303,07 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
IMMOBILISATIONS	(389 067,01) \$
FINANCEMENT À LONG TERME	128 800,00 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	(50 000,00) \$
	(310 267,01) \$

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION du conseiller Stéphane Trottier, APPUYÉ PAR le conseiller André Casavant ;

IL EST RÉSOLU D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2026 qui prévoit des revenus et des dépenses de 1 930 216.06 \$;

DE DÉCRÉTER qu'un document explicatif du budget sera publié dans le bulletin municipal diffusé sur le territoire de la municipalité au lieu d'une distribution gratuite à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article [957 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-01-003

4— AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 383 RELATIF A L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR L'EXERCICE 2026

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Gabrielle Gauthier, que lors d'une séance ultérieure, le conseil prévoit l'adoption du règlement N° 383 relatifs à l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2026.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Un projet du règlement N° 383 relatifs à l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2026 est déposé par la conseillère Gabrielle Gauthier.

Dépôt

2026-01-004

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028

La mairesse invite la directrice générale à procéder à la présentation du programme triennal d'immobilisation, le tout suivi d'une période de questions pour les élus.

PROJET	2026	2027	2028	TOTAL
Réfection de la route du 6	1 200 000 \$			1 200 000 \$
Réfection du 8 Rang		400 000 \$		400 000 \$
Salle communautaire (plan et devis)	30 000 \$			30 000 \$
Aménagement urbain (plan et devis)	30 000 \$			30 000 \$
Réfection du 10 Rang		50 000 \$	250 000 \$	300 000 \$

CONSIDÉRANT les dispositions prévues à l'article 953.1 du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27 ;

CONSIDÉRANT le dépôt du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2025-2026-2027 ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition du conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller Marc St-Louis ;

IL EST RÉSOLU d'adopter le dépôt du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

(Le tout selon l'article 32 du Règlement 352 de la régie interne des séances du conseil).

7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour de la séance étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Stéphane Trottier, appuyé par la conseillère Gabrielle Gauthier.

2026-01-005



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 19h38.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Fannie Boisvert
Mairesse

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale/
Greffière-trésorière

Je, Fannie Boisvert, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Fannie Boisvert
Mairesse

